



Mon ex compagne veut que je récupère la garde

Par **alain larive**, le **01/05/2010** à **21:13**

Bonjour, Mon ex compagne avait obtenu la garde de notre enfant agé aujourd'hui de 10 ans. Suite au demande de notre fils sa mère désire que je récupère la garde de l'enfant. Nous sommes tout deux désireux de passer devant un juge pour faire les démarches officiellement. Quel sont les démarches a effectuer pour que mon fils vive avec moi. En vous remerciant d'avance. Alain

Par **ravenhs**, le **01/05/2010** à **23:48**

Bonsoir, rnrnIl faut passer devant le juge aux affaires familiales (JAF). rnrnLe JAF est un magistrat du Tribunal de grande instance (TGI). rnrnDans votre cas, le JAF compétent est celui du lieu de résidence actuel de l'enfant (chez la mère si j'ai bien compris). rnrnRendez-vous au greffe du JAF pour retirer un formulaire, vous le remplissez avec les documents demandés. rnrnEnsuite vous et la mère de l'enfant serez convoqués par le JAF à une audience. Vous vous présenterez le jour de l'audience et le JAF enterinera votre accord et rendra une décision en ce sens. rnrnBon courage.